



המשרד לקליטת העלייה
Ministère de l'Intégration



FRANÇAIS

מרכזי הכוונה
לתעסוקה



Centres d'Orientation pour
L'emploi des nouveaux
immigrants
5^{ème} édition

צרפתית

מרכזי הכוונה
לתעסוקה



הופק על ידי
המשרד לקליטת העלייה
אגף מידע ופרסום
רח' הלל 15, ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים 2007

Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
15 Rue Hillel Jérusalem 94581
Tous droits réservés ©

Numero de catalogue: 0911107050

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il

Centres d'orientation pour l'emploi des nouveaux immigrants

Le ministère de l'Intégration met à la disposition des nouveaux immigrants ayant des difficultés à trouver un emploi, des centres d'orientation professionnelle.

A l'intérieur de ces centres les nouveaux immigrants rencontreront des psychologues du travail qui les aideront à cibler leurs centres d'intérêts afin de personnaliser leur orientation professionnelle.

But : trouver du travail au nouvel immigrant grâce à l'aide de conseillers spécialisés dans l'orientation et la recherche d'un emploi.

Les nouveaux immigrants seront accompagnés par du personnel du centre lors d'entretiens avec d'éventuels employeurs.

Bénéficiaires de l'aide d'un centre pour l'emploi :

- Les nouveaux immigrants en âge de travailler habitant dans le pays depuis dix ans au maximum
- Les titulaires d'un diplôme universitaire, d'un bac ou les détenteurs d'un diplôme professionnel n'exigeant pas d'examen pour le permis d'exercer.
- Les nouveaux immigrants ayant répondu aux conditions d'admission du centre y compris l'examen d'hébreu, les tests d'aptitudes effectués par un psychologue du travail et l'entretien avec la commission d'acceptation.
- Les nouveaux immigrants n'ayant pas bénéficié des services d'un centre pour l'emploi.
- Les citoyens de retour (*tochavim hozerim*) dans les 2 années qui suivent leur retour en Israël.
- Les nouveaux immigrants ayant reçu une aide par le passé ne pourront bénéficier que d'une aide à la recherche d'un emploi.

Ne peuvent être bénéficiaires de l'aide du centre :

- Les olim exerçant des professions pour

lesquelles il est exigé un permis d'exercer comme : les médecins, les professions médicales et paramédicales, les avocats, les experts-comptables etc. Ces personnes ne peuvent bénéficier que d'un cours lié à l'exercice de leur profession.

- Les olim devant suivre un cours de perfectionnement ou de recyclage professionnel.
- Les nouveaux immigrants qui ne sont pas disponibles.

Quel type de services propose le centre d'orientation professionnelle ?

- Dépistage des aptitudes professionnelles effectué par un psychologue du travail
- Elaboration d'un parcours personnel pour l'intégration au travail en fonction des résultats du dépistage aux aptitudes professionnelles et des exigences du marché de l'emploi.
- Cours sur la terminologie et langue propre à la recherche d'un travail. Durant ce cours le nouvel immigrant apprendra à rédiger son C.V. Préparation à un entretien professionnel. Mise à niveau dans le domaine de l'informatique et/ou en anglais suivant le besoin.
- Atelier de recherche du travail : conférences sur le marché du travail en Israël, exercice de simulation d'un entretien professionnel enregistré sur caméra en circuit fermé. Entretien avec des employeurs. Cet atelier dure 5 jours.
- Atelier destiné à éviter les écueils et différences sur le plan culturel dans les relations employé-employeur, travail en équipe, comprendre les demandes du supérieur hiérarchique. Cet atelier dure une journée.

- Recherche pratique d'un emploi avec un accompagnateur du centre d'orientation professionnelle.
- Les études en atelier et la recherche active d'un travail se font en parallèle, le nouvel immigrant ayant trouvé un emploi n'est pas tenu de terminer le programme du centre.

Durée des études : 3 mois

Ce service est gratuit

Programme de mise en place directe

Les nouveaux immigrants n'ayant pas besoin de ce cours, ni d'un cours de perfectionnement ou de recyclage, pourront passer uniquement les tests de dépistage et d'orientation-conseil.

Programme « défi »

Les olim ayant des problèmes comme : l'âge, des difficultés en hébreu, ou un problème de pratique de leur profession, etc... auront droit à un cours plus long (entre 3 et 4 mois), un cours d'hébreu perfectionné ainsi qu'un soutien plus actif pour la recherche d'un emploi.

Allocation de subsistance, *dméi kioum*

Allocation aux économiquement faibles, *affakhat akhnassa*

Allocation chômage, *dméi avtala*

Les nouveaux immigrants dans leur première année d'intégration reçoivent une allocation de subsistance du ministère de l'Intégration, durant leur cours au centre pour l'emploi.

Les nouveaux immigrants résidant dans le pays depuis plus d'une année doivent s'adresser au service de l'emploi du ministère du travail puis et à l'Assurance nationale, *Bitouah léoumi*, afin de vérifier auprès de ce dernier s'ils ont droit à une allocation aux économiquement faibles, *affakhat akhnassa*, ou à l'allocation chômage, *dmei avtala*.



Où s'adresser ?

Afin de pouvoir bénéficier du service d'un des centres d'orientation professionnelle, veuillez vous adresser à votre conseillère personnelle en intégration, *yoéset ichit*, du bureau régional du ministère de l'Intégration proche de votre domicile ou directement à l'un des centres d'orientation professionnelle (liste ci-dessous) :

Tel-Aviv :

116 derekh Menahem Begin Tel : 03-561 45 46
Fax : 03-561 48 68

Haïfa :

25 rehov Hamoussakim, Tel : 04-872 38 02/4
BP 25508 Fax : 04-872 38 01

Jérusalem :

5 rue Ha-mem guïmel, Tel : 02-537 11 86
Tikvaténou 050-200 52 76
Fax : 02-537 80 48

Beershéva :

7 rehov Yeochoua a Tsoref Tel : 08-627 20 19
Mikhlelet Atid Fax : 08-627 20 11

Kfar Saba :

3 rehov Netiv a avot Tel : 09-748 23 24
050-554 54 25
Fax : 09-748 23 26

Ashdod :

9 rehov a Richonim Tel : 08-852 40 15
054-774 93 71
Fax : 08-852 40 68